

Bon de Commande Etablissements Supérieurs

Vos coordonnées :			
Etablissement :			
Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
E-mail :		Tel :	
Je commande au choix :	Prix unitaire en € TTC	Quantité	Total en € TTC
<input checked="" type="checkbox"/> Le Pack Cartes & Données Etablissements Supérieurs			
LICENCE DE SITE (nb postes illimités) Licences illimitées Assistance gratuite par email pendant un an Livraison par email (liens de téléchargement)	2990 €	1	2990 €
<input type="checkbox"/> Gravure et envoi des logiciels sur CD	15 €	1	
<input type="checkbox"/> Formation à distance (durée 1h)	30 €		
Montant total de ma commande en euros TTC :			

» **Je précise :**

ma plate-forme : Windows Mac

la langue du logiciel : Français Anglais

» **Paiement à la commande. Délai de livraison par email : 2 jours ouvrés.**

» **Je retourne le contrat d'utilisation et de publication des cartes ci-après, signé.**

» **Mon paiement :**

Je précise mon adresse de facturation : _____

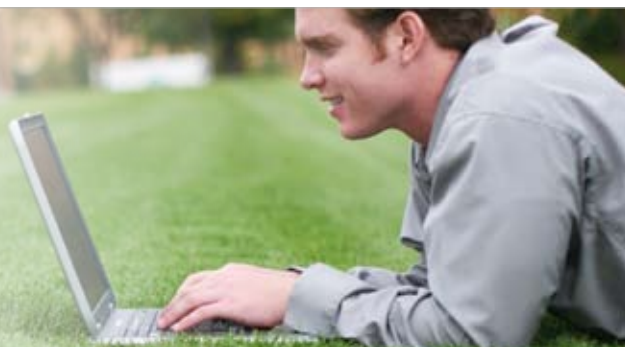
Je règle par Carte Bleue n° _____ Type de carte : _____

Date expiration : _____ Crypto (3 derniers chiffres au dos de votre carte) : _____

Nom du porteur : _____ Signature du porteur : _____

Je vous adresse par courrier ce jour mon règlement par chèque à l'ordre de ARTICQUE

Paiement par virement à la commande



**LICENCE D'UTILISATION DES LOGICIELS ET CARTES ARTICQUE
POUR LES ETUDIANTS, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRES
OU SUPERIEURS, LICENCE SEULE (MONOPOSTE) OU SITE (RESEAU)**

► **Partie Etudiant / Etablissement d'enseignement :**

Entre : ARTICQUE - Moulin des Roches - 37230 Fondettes - France, représentée par M. Georges-Antoine STRAUCH, son Président, ci-après dénommée ARTICQUE.

Et :

Etablissement :

Représentée parci-après dénommé
l'Etablissement d'enseignement ou l'Etudiant

► **Préambule :**

ARTICQUE est éditeur de la gamme de logiciels de cartographie statistique Cartes & Données et des fonds de cartes des cédéroms Carticque. Articque propose à l'Etudiant ou à l'Etablissement d'enseignement des fichiers programmes « Cartes & Données » et des fichiers de données définissant des cartes « Carticque ». Ce contrat a pour but de définir les droits de l'Etudiant ou l'Etablissement d'enseignement ainsi que ses responsabilités.

Les descriptions techniques des produits et les tarifs indiqués dans cette présente convention sont susceptibles d'être modifiés ou mis à jour à tout moment par Articque.

L'Etudiant ou l'Etablissement d'enseignement signataire de la présente convention s'engage à respecter les conditions générales de vente d'Articque, à respecter et à faire respecter par les personnels les droits d'auteur protégeant les productions d'Articque, et à informer les utilisateurs finaux (enseignants et étudiants) de leurs obligations en la matière.

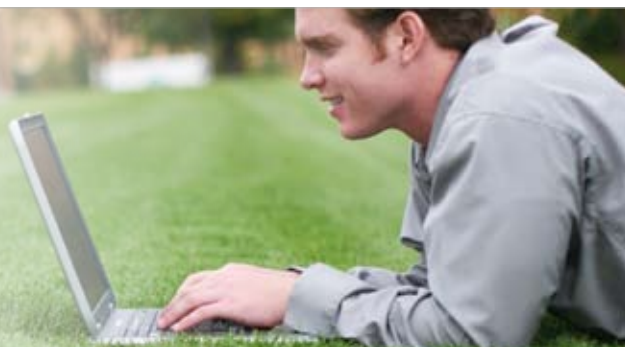
► **Art. 1 : Produits concernés par le présent contrat :**

- Le logiciel Cartes & Données
- Le cédérom Carticque France
- Le cédérom Carticque Monde
- C&D Puzzle
- C&D Num

► **Art. 2 : Modalités d'installation**

Ces produits peuvent être installés sur :

- un poste individuel
- les postes d'une salle d'enseignement accessible aux étudiants (cours, TP...) via un distributeur de licences réseau pour faciliter cette installation.



► Art. 3 : Modalité de commande

Il est conseillé d'utiliser les bons de commande mis à disposition par Articque pour chaque pack (Etudiant, Enseignant/Chercheur/Laboratoire de Recherche, Etablissements Secondaires et Etablissements Supérieurs).

Pour les enseignants qui conseillent l'achat de Cartes & Données à leurs étudiants, il pourra leur être demandé de centraliser les commandes et se présenter comme l'interlocuteur privilégié avec Articque afin d'assurer la bonne gestion de la commande et les livraisons des logiciels dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

► Art. 4 : Modalité de livraison

Par défaut et gratuitement, les produits sont livrés sous forme de lien de téléchargement. La documentation et les exemples sont fournis au sein du logiciel. Il est possible de recevoir les logiciels et fonds de carte sur cédérom pour 15€TTC.

S'il s'agit d'une commande par un établissement dans le but d'installer les logiciels dans une salle informatique, et seulement si, pour des questions pratiques et afin de réduire les coûts liés à ce programme en faveur de l'enseignement, nous autorisons exceptionnellement la duplication des supports des cartes afin de permettre l'installation sur les postes concernés par le contrat, ainsi que de la documentation. Ces duplications doivent être strictement contrôlées par les enseignants responsables et être effectuées dans leur intégralité, pour ne pas dénaturer le produit ni créer de problème technique. La duplication des cédéroms à destination des étudiants pour une utilisation personnelle est formellement interdite, même à titre gratuit. Rappelons à toutes fins utiles que la contrefaçon est susceptible d'être punie de deux ans d'emprisonnement et de 152 449 Euros d'amende.

S'il s'agit de commandes individuelles (acquisition licences monopostes), la duplication des cédéroms à destination de toute personne tiers est formellement interdite, même à titre gratuit. Rappelons à toutes fins utiles que la contrefaçon est susceptible d'être punie de deux ans d'emprisonnement et de 152 449 Euros d'amende.

► Art. 5 : Conditions d'utilisation

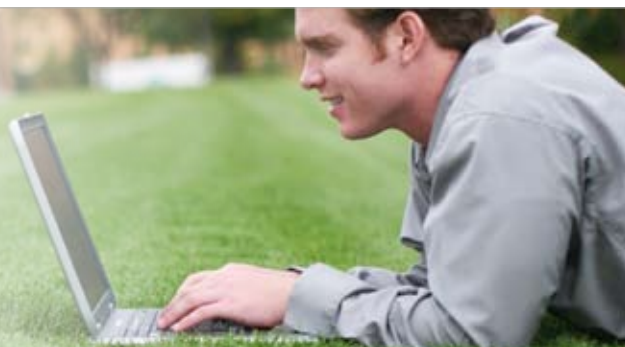
Les produits sus-cités doivent être utilisés dans le cadre scolaire, universitaire ou de la recherche uniquement (enseignement, support de cours internes, TP, recherche, mémoire, rapport de stage) et dans un but non lucratif, par les personnes nominativement recensées par ARTICQUE...

► Art. 6 : Droits de publication

6.1 DISPOSITIONS GENERALES :

Articque est l'auteur des logiciels et fonds de cartes qu'elle édite et est donc amenée à défendre les droits de ses auteurs, droits qui leur appartiennent (rappel des définitions valables en droit français) :

- Droit de divulgation : Il s'agit du droit pour l'auteur de décider de mettre son œuvre à la disposition du public et de choisir les modes de divulgation. Par exemple, l'auteur peut accepter l'exposition publique de son œuvre mais refuser sa reproduction en cartes postales.
- Droit au respect de la paternité : Il s'agit du droit pour l'auteur de voir son nom indiqué sur toute reproduction ou représentation de son œuvre à moins que celui-ci ne souhaite garder l'anonymat.
- Droit au respect de l'œuvre : Le respect de l'œuvre passe par le maintien de son intégrité formelle. Toute suppression, modification, adjonction sont donc interdites. Le respect dû à l'œuvre implique également que l'œuvre ne soit pas altérée dans son esprit. Tel sera le cas, lorsque l'œuvre sera présentée dans un contexte qui la dénigre.



6.2 DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Dans le cadre de ce contrat, Articque autorise exceptionnellement la publication sur support papier ou électronique (en tant qu'images muettes) des cartes réalisées avec l'un de ces produits sans versement de droits de publication à leur auteur, à condition de respecter toutes les conditions suivantes :

- publication à titre scolaire ou universitaire ou de recherche exclusivement (enseignement, recherche),
- à but strictement non lucratif (ni pour les auteurs, ni pour leurs intermédiaires éventuels),
- portant obligatoirement la mention visible et lisible à côté de la carte ou dans le texte :
 - « **Réalisé avec le logiciel Cartes & Données™** » (Cette mention concerne toutes les cartes, graphiques, copies d'écran issues du logiciel Cartes & Données)
 - Et, si c'est le cas : « **Réalisé avec les fonds de cartes Carticque™** » (Cette mention concerne également les cartes dérivées, c'est à dire modifiées ou retouchées par l'utilisateur à partir d'un fichier initial provenant de Carticque.)
- qui respectent les lois en vigueur en France et ne comportent pas d'éléments diffamatoires ou pénalisants pour ARTICQUE dans leur contenu direct ou leur environnement,
- un exemplaire de la publication doit être adressé pour information à la société Articque dans les 30 jours après publication. Articque est autorisé à citer cette publication, en précisant sa source et en citant son auteur, dans ses documents.

» Art. 7 : Durée

Il est octroyé à l'Etudiant des licences limitées dans le temps à un an.

Il est octroyé à l'Etablissement d'enseignement des licences illimitées dans le temps.

» Art. 8 : Assistance, mise à jour

Les étudiants ou les enseignants et personnels gérant la salle d'enseignement ont accès au service d'assistance technique par email pendant un an dès lors que les licences utilisées sont les dernières versions éditées. Articque se réserve le droit de modifier sans préavis les conditions d'accès à ce service.

Les licences ne comprennent pas les mises à jour éditées qui pourront être acquises par l'Etudiant ou l'Etablissement d'enseignement en éditant un bon de commande ad hoc.

» Art. Généralités

9.1 LIMITATION DE RESPONSABILITE :

Le **Client** est seul responsable de l'utilisation des fichiers Carticque et de leur interprétation. Articque ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation de Carticque.

9.2 DIVISIBILITE :

Si une des dispositions de ce contrat est déclarée invalide par une juridiction compétente, les autres dispositions n'en restent pas moins valides.

Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, le tribunal de Tours (Indre et Loire, France) sera seul compétent.

Fait à Fondettes, le _____

Signature et cachet du CLIENT
avec mention "Lu et approuvé"

Merci de conserver un exemplaire de ce contrat

Pour Articque
Georges-Antoine STRAUCH